



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

COMMISSION « SOCIAL & PETITE ENFANCE »

Blamont, le 07 février 2007

Présents :

Claude PERROT	Blamont	Rémi LAPPRAND	Thulay
Jean-Pierre COLLINET	Blamont	Jean-Pierre BRANDELET	Villars lès Blamont
Marie-Hélène WUNDERLICH	Blamont	Géraldine CORBAT	Villars les Blamont
Françoise CHEVIRON	Blamont	Isabel ESCOBAR	Villars les Blamont
Emmanuelle CARREZ	Blamont	Jean-Marie BART	Conseil général
Evelyne MAUGUE	Dannemarie	Lionel MANIERE	CAF
Pierre VERPILLOT	Meslières	Marc LACOMBE	CCBL
Arlette DUBAIL	Meslières	Marie-Claude BOICHE	CCBL
Catherine DUBILLARD	Roches les Blamont		

Excusés :

Josiane TOURMAN Abbévillers

En préambule, Claude PERROT rappelle que la compétence « Petite Enfance » a été prise depuis le départ par la Communauté de communes et les projets qui avaient été définis étaient les suivants :

- Projet d'ouvrir un second pôle de « crèche / halte-garderie » tel que les Farfadets sur Abbévillers
- Projet de création d'un Relais Assistantes Maternelles
- Projet de crèche familiale
- Projet de mise en place d'un accueil périscolaire.

A ce jour, seul ce dernier point a pu être concrétisé.

Claude PERROT ne souhaitant plus diriger cette commission, Jean-Pierre BRANDELET a accepté de reprendre cette responsabilité.

Point sur la Petite Enfance au sein de la Communauté de communes

Lionel MANIERE, de la CAF de Montbéliard, rapporte que le niveau de prestations versées sur la Communauté de communes est constant, et constate qu'il y a un taux d'activité féminine élevé sur le plateau, d'où un besoin important des familles en matière de garde d'enfants. Concernant les Farfadets, le taux de fréquentation est stable et correct.

Un tour de table des délégués de chaque commune fait apparaître :

- Une augmentation de la population, nombreux projets de construction, donc pas de fléchissement du nombre d'enfants
- Gardiennes agréées peu nombreuses
- Selon les localités, les familles ne sont pas toujours bien placées pour utiliser les services des Farfadets.
- L'inconvénient de faire garder les enfants en dehors du périmètre de la Communauté de communes est que par la suite, ces enfants ne sont alors pas scolarisés dans leurs communes de domicile.

Françoise CHEVIRON précise que 51 enfants ont été accueillis aux Farfadets en 2006, et qu'il y a toujours des inscriptions en cours d'année. Les enfants sont issus de 8 communes des Balcons du Lomont, ainsi que de Chamesol et Montécheroux.

De manière générale, les problèmes exprimés par la population sont un manque de gardiennes, notamment pour les nouveaux arrivants, et globalement, il n'y a pas assez de places pour satisfaire toutes les demandes. Cela commence à se faire sentir également au niveau de l'accueil périscolaire, notamment sur le site de Blamont.

■ **Projet de Relais Assistantes Maternelles**

Jean-Marie BART, vice-président du Conseil général rappelle que ce projet est prévu au niveau du canton d'Hérimoncourt, ceci afin d'avoir plus de corpuence. Il a pour objectif à la fois de proposer des services d'accueils aux familles tout en favorisant les échanges et les mutualisations entre gardiennes agréées. Il précise également que sur Seloncourt sont en cours deux projets importants d'urbanisation, dont un de 18 à 24 logements. La crèche / halte-garderie devrait augmenter sa capacité d'accueil (elle passerait de 20 à 35/40 places). A Hérimoncourt, un nouveau lotissement est en cours à la Chapotte.

Depuis un an, Jean-Marie BART avait obtenu l'accord des maires du canton pour mettre en place le RAM (Relais Assistantes Maternelles) mais la difficulté principale est de trouver des locaux sur Hérimoncourt ou Seloncourt. La solution qui pourrait être envisagée serait d'utiliser l'annexe du Collège d'Hérimoncourt, qui dispose de nombreuses salles inutilisées, et de plus appartient déjà au Conseil général. De plus, il faudra néanmoins prévoir des antennes sur Abbévillers et Blamont, d'autant qu'au départ, la finalité de ce relais est d'être itinérant.

Catherine DUBILLARD rappelle que, de part son utilisation en RAM, les locaux du collège entrent alors dans la catégorie des Etablissements Recevant du Publics, et sont donc soumis à réglementation, notamment en matière d'accès aux personnes handicapées.

De plus si des accueils ou animations sont prévus dans d'autres communes, il faudra aussi que ces locaux soient adaptés et respectent la réglementation.

Catherine DUBILLARD souligne également que la formule du RAM est valorisante pour les assistantes maternelles, et peut également susciter des intérêts nouveaux pour cette profession longtemps sous-estimée.

■ **Les Farfadets : activités de la structure, projets**

Françoise CHEVIRON rappelle comme précédemment que le fonctionnement est bon et les effectifs stables ; cependant les difficultés sont grandissantes, ceci pour deux raisons principales :

- Un projet d'agrandissement pour répondre aux normes requises en matière d'accueil de Petite Enfance (financement principalement par la CAF et le Conseil général via la Maison de retraite), d'où un accroissement des frais de fonctionnement (charges de chauffage, électricité, personnel d'entretien...)
- Un personnel en permanente évolution en raison d'une rémunération insuffisante. Il est très difficile de trouver du personnel qualifié sans garantie d'évolution de carrière, sans appartenir à une convention collective...

Actuellement, le personnel des Farfadets se compose de 4 postes à temps complet (1 Directrice Educatrice de Jeunes enfants, 1 Educatrice de Jeunes enfants, 1 auxiliaire de puériculture adjointe à la directrice, 1 animatrice), 1 poste de 27h et 1 de 20 h hebdomadaires (animatrice et agent de service).

Françoise CHEVIRON a estimé que pour faire face à ces augmentations, l'association aurait besoin d'une subvention supplémentaire de 30 000 € de la part de la Communauté de communes. Sans cela une fermeture pourrait être envisagée. L'association trouve regrettable d'engager des travaux importants si à long terme la structure ne peut survivre financièrement.

Une solution qui pourrait être étudiée serait la reprise du personnel par la Communauté de communes, ce qui permettrait aux employés d'avoir une situation plus stable, et notamment une possibilité de plan de carrière.

Claude PERROT propose d'évaluer le coût de ces postes s'ils étaient assurés par des agents territoriaux. Pour conclure, il souligne qu'il faudra, à l'avenir, redéfinir la politique de la Petite Enfance au sein de la Communauté de communes, et que le Conseil communautaire devra s'engager sur ses choix futurs.